

Brevet de Technicien Des Métiers de la Musique



Préparé depuis 1950 au Lycée de Sèvres, le Brevet de Technicien des Métiers de la Musique forme les élèves aux diverses professions para musicales.

CONDITIONS D'ENTREE ET RECRUTEMENT

L'entrée dans la section des Métiers de la Musique nécessite d'être admis en seconde générale (cycle long) et de réussir les tests d'entrée (7 et 8 avril 2009) portant sur les connaissances musicales indispensables.

Contenu du test :

- ◆ Test d'écoute sur les plans artistique et technique
- ◆ Théorie musicale
- ◆ Solfège chanté (clé de sol et clé de fa)
- ◆ Exécution instrumentale ou vocale (un morceau au choix du candidat)
- ◆ Entretien oral de motivation

Les fiches d'inscription aux tests doivent être demandées ou retirées au lycée (secrétariat des élèves) à partir du mois de février. Une convocation est adressée par courrier au candidat en temps voulu. Dans le cadre de la nouvelle procédure d'affectation en seconde, les élèves qui auront réussi le test et qui auront confirmé leur demande d'admission sur leur dossier d'affectation en 1^{er} vœu ont une garantie d'affectation.

ETUDES

Le Brevet de Technicien des Métiers de la Musique se prépare en trois ans (seconde, première, terminale). L'enseignement se répartit en trois groupes de disciplines.

Cours	FORMATION MUSICALE ARTISTIQUE ET TECHNIQUE	Coeff.
4h	Histoire de la musique	4
1h	Discographie comparée (en 1 ^{ère} et terminale)	2
2h + 2h	Dictée – Solfège – Analyse harmonique	2.5 + 2.5
3h	Technologie des instruments	5
2h	Chant choral	Pas d'exam. Concerts
	Déchiffrage vocal	
2h	Enregistrement en studio (prise de son, montage, mixage) en 1 ^{ère} et terminale	4
FORMATION GENERALE		
3h à 4h	Français	5
3h à 4h	Mathématiques	4
	Sciences physiques	
3h	Anglais	2 (oral)
2h	Education physique et sportive	1

(FORMATION COMMERCIALE ↪)

FORMATION COMMERCIALE		
6h (4+2)	Droit (commercial, civil, droits d'auteur)	8 (cas concret)
	Bureautique (maîtrise de l'outil informatique, correspondance commerciale)	
	Bureau (organisation, classement...)	

Au cours de la classe de Première, les élèves font un premier stage de trois semaines en juin dans une entreprise à vocation musicale sous la responsabilité du lycée.

En classe de Terminale, un nouveau stage de six semaines (entre février et Pâques) se déroule dans les mêmes conditions.

Le Brevet de Technicien des Métiers de la Musique est officiellement reconnu comme un équivalent du Baccalauréat Technologique, diplôme de niveau IV ouvrant les portes de formations où le baccalauréat est exigé (notamment l'accès à l'université).

DEBOUCHES

- ◆ Régie (régie scène, régie orchestre, régie plateau)
- ◆ Organisation de concert
- ◆ Vente, conseil (librairie musicale, magasin de disques)
- ◆ Documentation (discothèques, phonothèques, bibliothèques musicales)
- ◆ Relations publiques (Orchestres, théâtre lyrique...)
- ◆ Métiers du son

Le Brevet de Technicien des Métiers de la Musique offre la possibilité de poursuivre les études en BTS Audiovisuel, faculté de musicologie, écoles supérieures des métiers du son.

JOURNEE « PORTES OUVERTES »

Elle aura lieu le 7 mars 2009 de 9h à 16h30, sous forme d'animation musicale et de présentation des études et de leurs débouchés. Vous pourrez rencontrer à cette occasion les professeurs ainsi que leurs élèves.

REGIME

Les élèves sont soumis au régime normal de Bourses Nationales et Départementales. Le Lycée de Sèvres assure la demi-pension, mais n'a pas d'internat. Vous pouvez cependant, si vous êtes à la recherche d'un logement, prendre contact avec l'association l'Esc@le (51 Grande Rue, 92 310 Sèvres, 01 49 66 03 06).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter :

Lycée Jean-Pierre Vernant
 21 rue du Dr Gabriel Ledermann
 92 310 Sèvres
 Tel : 01 46 26 89 40 / Fax : 01 46 26 20 12
 Email : informations@lyceedesevres.com
 Site Internet : <http://www.lyceedesevres.com>